

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-42
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier pour la recherche, le développement et la réalisation de ses activités pour l'année 2024, au montant total de 400 000 \$	
No dossier(s) interne(s) : A.S. LASALLE No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud		
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 400 000,00 \$ Année du budget : 2024 Provenance du financement : 60301 7291 00 119130 <u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social <u>Personne physique/morale</u> Musée de la santé Armand-Frappier		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-42
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-06-21 CE-20230621-2051 RECOMMANDATION AU CONSEIL - SUBVENTION - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER ET COSMODÔME</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier et au Cosmodôme pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités pour l'année 2023, au montant total de 607 400 \$.</p> <p>(CT:1751631) (SD-2023-2540)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-10-05 CE-20221005-3097 RÉSOLUTION AMENDÉE - BONIFICATION - AIDE FINANCIÈRE - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022 ET 2023</p> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE, par la résolution CE-20220817-2659, le comité exécutif octroyait dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 574 000 \$, soit 284 000 \$ en 2022 et 290 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement;</p> <p>ATTENDU QU'un des organismes professionnels mentionnés à cette liste, soit le Ballet Eddy Toussaint, doit y être retiré, vu les allégations récentes à l'égard de M. Toussaint et l'enquête policière à son égard;</p> <p>ATTENDU QU'il y a lieu de retirer le Ballet Eddy Toussaint de la liste des bénéficiaires afin de procéder à une analyse plus approfondie de la situation de cet organisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'amender la résolution CE-20220817-2659 afin qu'elle se lise comme suit:</p> <p>d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 564 000 \$, soit 279 000 \$ en 2022 et 285 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement.</p> <p>(SD-2022-4472)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-08-17 CE-20220817-2659 BONIFICATION - AIDE FINANCIÈRE - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022 ET 2023</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 574 000 \$, soit 284 000 \$ en 2022 et 290 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement.</p> <p>(CT:1712548) (SD-2022-3652)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-08-03 CE-20220803-2523 RECOMMANDATION AU CONSEIL - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier au montant de 367 500 \$ afin de soutenir la mission de l'organisme ainsi que la mise en place du pôle muséal scientifique, pour l'année 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés à l'entente d'aide financière;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1700390) (SD-2022-1879)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-42
<p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-07-06 CE-20220706-2174 SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien annuel au fonctionnement, des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 843 500 \$, et ce, pour l'année 2022.</p> <p>(CT:1700791) (SD-2022-1949)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-28 CE-20210428-1414 SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2021</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en arts et culture - volet soutien annuel au fonctionnement, des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 997 500 \$, et ce, pour l'année 2021.</p> <p>(CT:1648225) (SD-2021-1694)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-04-01 CE-20200401-1135 SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'octroyer des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés sur les listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 887 500 \$, et ce, pour l'année 2020.</p> <p>(CT:1600515) (SD-2020-1522)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Les organismes culturels professionnels lavallois sollicitent annuellement auprès du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social une aide financière pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités. Ces organismes partenaires du développement culturel lavallois travaillent tout au long de l'année à la production et à la diffusion d'une offre culturelle de qualité professionnelle qui contribue de manière éloquentes à la vitalité et au rayonnement de la culture lavalloise.</p> <p>Ce soutien souscrit au programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien annuel au fonctionnement du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval et a fait l'objet d'une analyse complète. L'analyse du dossier du Musée de la santé Armand-Frappier démontre que l'organisme requérant est admissible au soutien municipal et de surcroît, que celui-ci répond de façon positive aux critères d'évaluation du programme.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>L'aide financière accordée à l'organisme s'élève à un total de 400 000 \$.</p> <p>Elle sera versée à l'organisme requérant en un versement unique au cours de l'année 2024.</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget au fonctionnement 2024.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-42
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Voir le tableau des bénéficiaires d'une subvention en pièce jointe.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités pour l'année 2024, au montant total de 400 000 \$; (CT:1781482)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1781482 Coût estimé affectant l'année en cours : 400 000,00 \$ CM requis : Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
_____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier	_____ 2024-01-24 AN - MS - JR	